

JOURNÉE d'INFORMATION

Réglementations pour Fluides Frigorigènes Décret 2007-737 & F-Gas 842-2006

9 h 00 Accueil

9 h 30

- Bienvenue
- Introduction : Les enjeux des règlements sur les fluides
- Présentation du décret et du règlement F-Gas
- Application des textes pour les opérateurs d'équipements < 2kg
- Questions & débats

ECOLE DES MINES
M. Gwénaél GUYONVARCH - ADEME
Mme Frédérique SAUER - AFCE
M. Nicolas VINCENT - U.C.F.
en présence du MEDAD, du MEFI et de l'ADEME

11 h 00

PAUSE

11 h 20

- Application des textes pour les opérateurs d'équipements > 2kg
- Application des textes pour les détenteurs d'équipements
- Le rôle des organismes agréés
- Questions & débats

M. Philippe ROY - SNEFCCA
M. Olivier ROBERT - CLIMAFORT
MEDAD
en présence du MEDAD, du MEFI et de l'ADEME

12 h 30 COCKTAIL DEJEUNATOIRE

14 h 00

- Application des textes pour les fabricants, distributeurs et producteurs
- Mise à jour sur les techniques de détection de fuite et récupération
- Le rôle des formateurs
- Le rôle des organismes certificateurs/évaluateurs
- Questions & débats
- Synthèse et clôture de la journée

M. Etienne MERLIN - ADEME
M. Denis CLODIC - CE&P Ecole des Mines de Paris
M. Gérard CHANCEL - C.F.I./CCI de Paris
M. Gerald CAVALIER - CEMAFROID
en présence du MEDAD, du MEFI et de l'ADEME
M. Laurent MICHEL - Directeur de la DPPR - MEDAD

16 h 30 FIN

M., Mme, Mlle

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Tél.

Fax

E-mail

Assistera à la JOURNÉE d'INFORMATION REGLEMENTATION Oui Non

Frais de participation TTC : 120 €

Joindre le règlement à cette carte réponse adressée à : AFCE 55 bis, rue Porte Rabel 61300 L'AIGLE

(une facture acquittée sera envoyée par retour)

Toute inscription non accompagnée d'un paiement ne sera pas prise en considération. En cas d'annulation avant le 10/09/2006, une retenue de 30 € TTC sera effectuée, passé cette date la totalité des droits sera acquise.
Le nombre de places étant limité, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée.



Un recueil sera remis à chaque participant